



DEMANDE DE PASSEPORT / CARTE NATIONALE D'IDENTITE

PIECES A FOURNIR POUR UN MINEUR

- ❖ Présence obligatoire au dépôt de la demande et au retrait du titre du détenteur de l'autorité parentale et du mineur à partir de 12 ans
- ❖ Pour les mineurs de moins de 12 ans, le dépôt de la demande est fait par le détenteur de l'autorité parentale en présence de l'enfant. Le retrait sera fait par le détenteur de l'autorité parentale
- ❖ Dépôt du dossier et retrait du titre uniquement sur rendez-vous
- ❖ En cas d'arrivée trop tardive au rendez-vous, ou de dossier incomplet la demande pourra ne pas être traitée
- ❖ Tout titre non retiré dans les 3 mois après mise à disposition sera détruit
- Imprimé Cerfa N°12101*02 : OU
 - r Pré-demande internet :
 - <https://passeport.ants.gouv.fr/Vos-demarches/Faire-une-pre-demande-passeport>
 - <https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Faire-une-pre-demande-CNI>
- 2 photos d'identité récentes (moins de 6 mois) aux normes officielles
- Justificatif de domicile (original) de moins d'un an au nom du représentant légal demandeur (Avis imposition sur revenus, locaux ou fonciers, quittance de loyer, facture électricité, gaz, téléphone (de moins d'un an), attestation d'assurance habitation). En cas d'hébergement chez un tiers : Attestation d'hébergement sur l'honneur, originale de la pièce d'identité de l'hébergeant, original d'un justificatif de domicile de moins d'1 an de l'hébergeant.
- Titre d'identité du représentant légal demandeur (original)
- Livret de famille (original+ copie de la page concernant les parents et l'enfant concerné)

.....

En complément pour un passeport

TIMBRES FISCAUX en ligne sur : <https://timbres.impots.gouv.fr> OU en Tabac presse OU au Trésor public 17 € pour un mineur de 0 à 14 ans 42 € pour un mineur de 15 à 17 ans

1 ^{ère} demande	Renouvellement passeport	PERTE OU VOL
Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans OU Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (si commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEDEC)	Restitution du titre au dépôt du dossier (original) + Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEDEC)	PERTE : Fournir la déclaration originale (*) VOL : Fournir la déclaration originale établie au commissariat + Carte nationale d'identité valide ou périmée depuis moins de 5 ans (originale) OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEDEC)

Les services instructeurs se réservent le droit de demander d'autres documents en lien avec les consignes provenant des CERT (Centres d'expertise et de ressources des Titres).

En complément pour une carte nationale d'identité

1 ^{ère} demande	Renouvellement de la CNI	PERTE OU VOL
Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (original) OU Copie intégrale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois (si commune de naissance non affiliée à COMEDEC°)	Restitution de la CNI au dépôt du dossier (original) + Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)	PERTE : déclaration établie au dépôt VOL : Fournir la déclaration originale établie au commissariat FOURNIR : 25 € timbres fiscaux + Passeport sécurisé valide ou périmé depuis moins de 5 ans (originale) OU Copie intégrale originale de l'acte de naissance de moins de 3 mois (si votre commune de naissance n'est pas affiliée à COMEDEC)

Situation familiale :

- En cas de divorce : fournir l'original de l'intégralité du jugement ou une convention signée par les parents homologués par le juge aux affaires familiales
- En cas de séparation : fournir l'original de la convention signée des parents acceptant la délivrance du titre à l'adresse indiquée + copie du titre d'identité du parent absent
- En cas de garde alternée : fournir l'original des titres d'identité et l'original d'un justificatif de domicile de moins d'un an au nom et prénom de chaque parent

Mention de nom d'usage ou changement d'état civil :

- Fournir la copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois (si pas affiliation COMEDEC)
- Attestation sur l'honneur du parent absent autorisant l'enfant à user des 2 noms d'usage + copie d'un titre d'identité
- Perte(*) : <https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr> (cerfa : N°14011*02)

Il est recommandé de privilégier la pré-demande en ligne afin d'accélérer et simplifier l'enregistrement de votre dossier. Il suffit de vous rendre sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés , aux adresses mails ci-dessus indiquées en 1ère page. Veuillez bien imprimer **la feuille de votre récapitulatif de pré-demande ou **noter** son numéro pour le fournir le jour du rendez-vous d'enregistrement de votre demande en mairie »**